

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 21
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 10

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-sept et le 12 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 06 juillet, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, MME MICHELE CHAVE, MME KATY COLDER, MME ISABELLE GODEAS, M.JOËL FEULLERAT, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. GILLES HOURQUET, M. ERWAN DANIEL,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. FREDERIC COMBE), M. DAVID ROFE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M.JOËL FEULLERAT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à M. PHILIPPE BAUMLIN), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN),

Etaient absents excusés : M. PATRICE ETAVE, M. NICOLAS COSTES

FREDERIC COMBE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/78

Objet : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse Aire Urbaine AUAT – Subvention 2017 - Avenant 13 à la convention cadre du 13 avril 2005

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de L'UNION est membre au titre du collège des communes de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire urbaine (AUAT) avec laquelle elle a signé le 13 avril 2005 une convention-cadre définissant les objectifs et les modalités des prestations réalisées par cette structure au bénéfice de la Commune.

Il convient comme chaque année de fixer par avenant à cette convention-cadre le programme de travail de l'A.U.A.T pour l'année 2017 ainsi que le montant de la subvention versée par la commune au regard de ce programme.

Le programme proposé pour 2017 consiste à réaliser les missions suivantes :

- Suivi et accompagnement de la Collectivité pour le renouvellement du cœur de ville et particulièrement sur le projet du foncier APAVE
- Suivi et accompagnement de la concertation du projet cœur de ville (illustrations de l'état d'avancement)
- Mission Assistance Architecturale ½ journée par mois grâce à la présence d'un architecte conseil qui délivre conseil et assistance aux administrés

Au vu de ce programme de travail, le montant de la subvention accordée à l'AUAT pour 2017 s'élève à 9 100 €.

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le **13 JUIL. 2017**

ID : 031-213105612-20170713-D2017_78-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le programme de travail 2017 de l'AUAT
- De décider de l'attribution d'une subvention de 9 100 € à l'AUAT pour l'année 2017

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver le programme de travail 2017 de l'AUAT,
- De décider de l'attribution d'une subvention de 9 100 € à l'AUAT pour l'année 2017.

Pour copie conforme,

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

Le Maire,
Marc PÉRÉ



- Transmis le 13 JUIL. 2017

- Affiché le 13 JUIL. 2017